

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1112

présenté par
M. Balanant

à l'amendement n° 1056 de M. Midy

ARTICLE 4 AC

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et que 80 % d'entre eux en disposent effectivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous amendement entend ne pas forcer les français à adopter l'identité numérique.